

\$2.50

CANADIAN
FOLK MUSIC

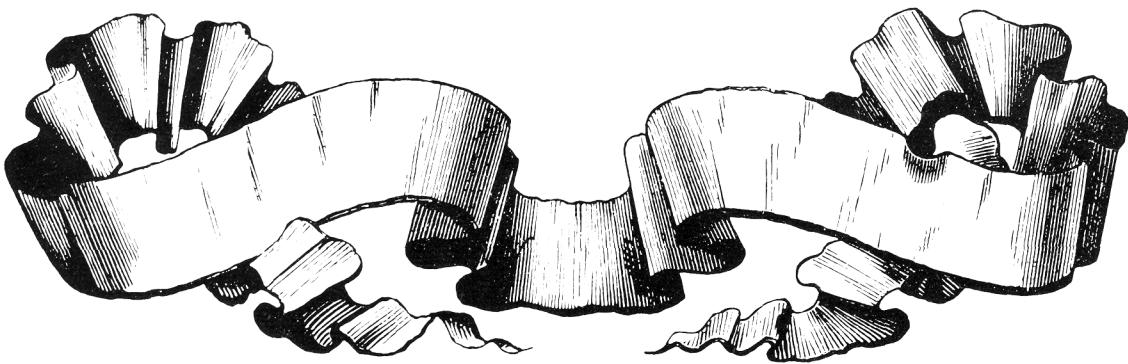
BULLETIN

DE MUSIQUE FOLKLORIQUE
CANADIENNE

Volume 18 Number 3

July/juillet 1984





The Canadian Folk Music Bulletin is published quarterly by the Canadian Folk Music Society and contains articles, notices, reviews and commentary on all aspects of Canadian folk music. (CN ISN 0068-8746)

The Canadian Folk Music Society exists to encourage the study, appreciation and enjoyment of the folk music of Canada in all its aspects. It also strives to promote publication and performance of this music and to stimulate national and international understanding through a common interest in folk music. Memberships, which run with the calendar year, are available by writing:

Canadian Folk Music Society
1314 Shelburne St. SW,
Calgary, Alberta, Canada
T3C 2K8

Annual membership fees are: \$7.50 for students, \$10.00 for individuals and \$20.00 for institutions. Please forward membership fees, payable to CFMS, with your application for membership. Membership entitles the holder to: a year subscription to the *Canadian Folk Music Bulletin* and the *Canadian Folk Music Journal* (which is an annual publication), and a voice in the Society's affairs. Applications for new memberships which arrive after October 1 of a given year will be applied to the following year. Membership renewals are due at the start of the calendar year.

Subscriptions. Subscriptions to the *Canadian Folk Music Bulletin* may be obtained by joining the Canadian Folk Music Society (see above). Separate issues of the *Bulletin* are also available at selected retail outlets at a cost of \$2.50.

Submissions. You are invited to submit articles, songs, reviews, notices and artwork to the *Bulletin*. Submission deadlines are: Dec 1, Mar 1, June 1, Sept 1 for the January, April, July and October *Bulletins* respectively. Please write for details about submissions, advertising and review policy. Back issues of various Canadian folk music publications are available, please write for details. *Unless otherwise indicated all editorial matter, articles, translations, tunes, arrangements and words not in the public domain are copyright © The Canadian Folk Music Society.*

Le *Bulletin de Musique Folklorique Canadienne* est publié quatre fois l'an par la Société Canadienne de Musique Folklorique et contient des articles, informations, comptes-rendu et commentaires sur tous les aspects de la musique folklorique canadienne. (CN LSN 0068-8746)

La Société Canadienne de Musique Folklorique existe pour encourager l'étude, l'appréciation et la jouissance de la musique folklorique du Canada sous tous ses aspects. Elle tend également à promouvoir la publication et l'exécution de cette musique et à stimuler une entente nationale et internationale en raison d'un intérêt commun pour la musique de folklore. Les castes de membres, valables annuellement du 1er janvier au 31 décembre, s'obtiennent en écrivant à:

Société Canadienne de Musique Folklorique
1314 Shelburne St. SW,
Calgary, Alberta, Canada T3C 2K8

Les frais annuels d'adhésion sont: de \$7.50 pour étudiants, de \$10.00 pour membres individuels et de \$20.00 pour institutions. Veuillez envoyer les frais de cotisation, payable à la SCMF, avec votre formulaire d'adhésion. Cette cotisation donne droit à l'abonnement annuel du *Bulletin de la Musique Folklorique Canadienne*, au *Journal de la Musique Folklorique Canadienne* lequel est publié une fois l'an et d'avoir voix aux affaires de la Société. Les nouvelles demandes d'adhésion reçues après le 1er octobre seront valides pour l'année suivante. Le renouvellement des cotisations est attendu pour le début de l'année, en janvier.

Abonnements. Les abonnements au Bulletin peuvent être obtenus en adhérer à la SCMF (voir ci-haut). Il est possible de vous procurer à votre choix des numéros du Bulletin au coût de \$2.50.

Soumissions. Vous êtes invité à soumettre articles, chansons, comptes-rendu, informations et travaux d'art au Bulletin. Dates limites des soumissions: 1er déc., 1er mars, 1er juin, 1er sept, respectivement pour les Bulletins de Janvier, Avril, Juillet et Octobre. Pour détails concernant soumissions, les comptes-rendus ou publications antérieurs écrivez à la Société. A moins d'avis contraire, tout ce qui a rapport à l'édition: articles, traductions, airs, arrangements et paroles qui ne sont pas dans le domaine public est considéré droits réservés.